

Image not found or type unknown



Succession après décès avec donation aux derniers des vivants

Par **GHYZOU30**, le **17/01/2013** à **00:50**

Gard, Le 17/01/2013 à 00:48

Nouveau membre, bonjour

mon mari vient de décéder.Ns avons ft un contrat de mariage et une donation au dernier des vivants. Il avait 2 enfants d'un premier mariage. Nous avons acheté un bien payé à hauteur de 20% pour moi sur l'héritage touché au décès de mon père et de 80% pour lui.On me conseille de choisir l'option un quart en pleine propriété + les trois quarts en usufruit. J'ai 66 ans et 25 ans de mariage. Notre bien est évalué à 480.000 euros et je veux le vendre. Quelle va être ma part et celle de ses enfants. Il est en cours une succession du père de mon mari décédé lui aussi. Sa part va t-elle me revenir ou reviendra-t-elle à ses enfants. Que devons nous payer chacun. Avec mes remerciements